

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

au 25045/2024

ARRÊTÉ autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement DISA PRINT ET PLV dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole aux conditions décrites dans le présent arrêté.

N° 25045

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. OBJET DE L'AUTORISATION

L'établissement DISA PRINT ET PLV est autorisé, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau séparatif eaux usées situé à Limoges au 83, 87 avenue du général Martial Tatin et raccordant les effluents à la station d'épuration principale de Limoges Métropole située au 128 route de Fleury à Limoges.

ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DES EFFLUENTS

A - Prescriptions générales

Sous réserve des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :

- Être neutralisées à un pH compris entre 5,5 et 8,5
- Être ramené à une température inférieure ou au plus égale à 30°C
- Ne pas contenir de matières ou de substances nocives :

- de perturber le service de traitement
- de gêner l'entretien et la santé du personnel travaillant dans le système de collecte et à la station d'épuration
- d'endommager le système de collecte, la station d'épuration et leurs équipements connexes
- d'entraîner le surcoût de fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées et le traitement des boues
- être à l'origine de dommages à la flore ou à la faune aquatique, aérienne, terrestre ou le service, ou d'une nuisance ou risque d'usage nuisible (spécialement pour utilisation aux jardins, zones de loisirs, ...), à l'aval des points de déversement
- empêcher l'assainissement des zones en toute sécurité d'une manière acceptable pour l'environnement

En outre, pour les déversements autorisés par le présent arrêté, l'installateur doit se conformer aux dispositions du Règlement du service de l'assainissement.

ARRÊTÉ

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement DISA PRINT ET PL V dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2024



ARR_ASST_25045_DEVERSEMENT_EAUX_USEES_DISA_PTINT_PLV.pdf
(.pdf, 940,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER